

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 Mai 2016

L'an deux mille seize, le dix-neuf mai à 20 h, le Conseil Municipal de la commune de Cheissoux, dûment convoqué le 11 mai 2016, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Thierry MENUCELLI, Maire.

Etaient présents : T. MENUCELLI, F. MAUNOURY, C. MERLIAUD, C. BIRON, M. JULIEN-RIVE, J. HUMPHREYS, A. BERTRAND.

Absents : M. MARINIE qui a donné pouvoir à A. BERTRAND

I. CAILLET qui a donné pouvoir à C. BIRON

Absents : C. BOURDELAS, M. COSTA.

Christian MERLIAUD est nommé secrétaire de séance.

Le dernier compte rendu étant approuvé, on passe à l'ordre du jour.

## ***1. Aménagement de la Place de la Chapelle***

M. le Maire rappelle que le projet initial d'aménagement de la Place de la Chapelle a été modifié afin d'en réduire le coût. Il fait part à l'assemblée du nouveau projet réalisé par le Cabinet Amplitude Paysage 24 qui chiffre les travaux du parking à 32 914 € HT et de la place elle-même à 111 156 € HT.

Il est peut être possible d'en diminuer le coût notamment en réduisant les surfaces pavées devant l'Eglise à la condition que l'Architecte des Bâtiments de France donne son accord.

M. le Maire rappelle que le montant des subventions pourrait être de 100 500 € (Etat et Département).

Le conseil municipal donne un avis favorable à ces propositions et souhaite lancer le dossier de consultation des entreprises.

## ***2. Devis SIGNAUX GIROD plaques et noms de rues***

*Délib.n°20/2016*

M. le Maire fait part du devis corrigé de la société SIGNAUX GIROD LIMOUSIN concernant la fourniture de plaques de noms de rue et de numéros d'habitation d'un montant de 4 056,12 € HT soit 4 867,34 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, approuve ce devis dont la dépense sera imputée à l'article 2151-P0087, et charge son maire de signer tout document nécessaire à sa réalisation.

## ***3. Cession chemin rural à Villemonteix La Font***

*Délib.n°21/2016*

M. le Maire fait part de la demande de Messieurs Cornelis VAN ARKEL et Marinus SCHRIKS qui souhaiteraient acquérir la portion du chemin rural située entre leur parcelle A 663 et la parcelle A 686 au lieu-dit La Font à Villemonteix. Ils proposent également de céder leur parcelle A 664, qui jouxte l'Eco Point, à la Commune.

Après en avoir débattu le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, approuve cette cession dont le projet sera ajouté à l'enquête publique sur la cession des chemins ruraux sis à Barabant (Consorts DOLLEY, FOUCAUD) et à Villemonteix (Mme GARNIER).

## ***4. Convention avec le Conservatoire de Musique de Limoges***

*Délib.n°22/2016*

Afin d'accueillir un concert des élèves de la classe de musique ancienne (luth) du conservatoire de Limoges qui aura lieu dans l'Eglise le dimanche 12 juin, M. le Maire informe l'assemblée de la nécessité de signer une convention.

Après en avoir débattu le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, autorise son maire à signer cette convention.

## **5. Contrat de partenariat avec la DDFIP**

*Délib. n°23/2016*

Monsieur le Maire fait part de la possibilité de contractualiser avec la Direction Départementale des Finances Publiques afin de fiabiliser les valeurs locatives des propriétés bâties et d'optimiser les bases fiscales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, approuve cette contractualisation et charge son maire de la signer et de l'appliquer.

## **6. Redevance occupation domaine public réseaux électriques**

*Délib. n°24/2016*

M. le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité n'avait pas été actualisé depuis un décret du 27 janvier 1956. L'action collective des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité a permis la revalorisation de cette redevance.

M. le Maire donne connaissance au Conseil municipal du décret n°2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Il propose au Conseil :

- de calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 soit 185 (catégorie inférieure ou égale à 2000)
- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie au sein du décret visé ci-dessus et de l'indication du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ayant décidé de publier les indices et index BTP sous forme d'avis au Journal officiel de la République Française, soit un taux de revalorisation de 28,96 % applicable à la formule de calcul issu du décret précité.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, adopte la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

## **7. Service à domicile des Portes de Vassivière**

Afin de seconder Mme MAUNOURY dans le suivi des questions gérontologiques et notamment pour la représentation de la Commune auprès du service à domicile des Portes de Vassivière, M. le Maire sollicite l'assemblée. Agnès BERTRAND se porte volontaire.

## **8. Travaux sur maisons locatives**

M. le Maire fait part de la nécessité de remplacer plusieurs huisseries sur les 3 maisons communales louées dans le Bourg et à la Texonnière. Les devis de l'entreprise PAQUET s'élève à 9 165 € HT.

L'assemblée approuve ces travaux.

## **9. Desserte internet**

M. le Maire fait part de la réunion qui a eu lieu avec le Syndicat Dorsal et la Communauté de Communes. Cheissoux a été retenu pour être desservi par la fibre optique d'ici fin 2017.

## **10. Proposition du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable des Monards**

M. le Maire fait part du contact qu'il a eu avec le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable des Monards, dont le siège est à Montboucher (23), qui envisage d'étendre son secteur. Il rappelle que la loi NOTRE impose de transférer la compétence eau potable aux Communautés de Communes en 2020 mais il est envisageable d'adhérer à des structures existantes comme ce syndicat ou celui de Vienne Combade.

Il propose la mise en place d'un groupe d'élus pour étudier les différentes options qui nous seront proposées.

Mesdames MAUNOURY, JULIEN-RIVE, HUMPHREYS et BERTRAND et Messieurs MERLIAUD et BIRON se proposent.

## ***11. Commission Accessibilité des Bâtiments Communaux***

M. le Maire propose de créer une commission communale pour réfléchir aux travaux nécessaires à l'accessibilité des bâtiments communaux. Mesdames MAUNOURY, JULIEN-RIVE, HUMPHREYS et BERTRAND et Messieurs MERLIAUD et BIRON et BOURDELAS en seront membres.

L'ordre du jour étant clos, M. le Maire donne la parole au public.

Mme CHAMPAUD pense qu'il y a une erreur de notation sur les habitations de la Texonnière. Ceci sera vérifié.

La séance est levée à 21 h 10.